

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales »

Conseil municipal du 25 juin 2018
Séance du 29 mai 2018

32 Service Patrimoine - Visite des groupes - Tarifs et partenariat touristique

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

MM CABARET, LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. ABBADI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. DEME
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. MARTIN
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. MONTES	Pouvoir à :	M. BELMHAND
M. BOUADDI	Pouvoir à :	Mme JAJAN
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. RIFI SAIDI	Pouvoir à :	Mme SOKOLONSKI

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. ASSAMTI	1

- Rapport de présentation :

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe expose :

Le Musée Gallé-Juillet accueille les groupes scolaires, jeune public et adultes du mardi après-midi au samedi matin (à l'exception des jours fériés), aux horaires d'ouverture du musée. La visite dure entre 1h30 et 2h00 suivant la taille du groupe.

La ville de Creil passe chaque année une convention avec ses partenaires touristiques (Office de tourisme Creil Sud Oise, Guinguette des pêcheurs, Parc Naturel Régional, Oise tourisme...) pour définir les modalités de réservation et d'accueil des groupes.

Afin d'homogénéiser les tarifs de vente des visites de groupes, notamment avec ceux proposés par l'office de tourisme Creil Sud Oise, le musée Gallé-Juillet souhaite apporter les modifications suivantes à ses tarifs :

maintenant !

Groupes (plus de 10 personnes)	2018	Au 1er juillet 2018
Groupes scolaires et accueils de loisirs de Creil Groupes scolaires dans le cadre des classes citoyenneté et urbanité - Ligue de l'enseignement Accompagnateurs et chauffeur de bus du groupe Demandeurs d'emploi Titulaires d'une carte d'invalidité Groupes constitués par les services municipaux de la ville de Creil et par les centres sociaux de Creil Groupes constitués par les centres médico-sociaux et hôpitaux de jour	Gratuit	Gratuit
Groupes scolaires et accueils de loisirs hors Creil Groupes constitués par les partenaires touristiques sur convention (Office de tourisme Creil Sud Oise, Guinguette des pêcheurs, Parc Naturel Régional, Oise tourisme...)	3,50 €	3,50 €
Autres groupes	3,50 €	4,50 €

D'autre part, afin de permettre l'accueil de groupes de 30 à 50 personnes au sein du musée Gallé-Juillet, L'office de tourisme Creil Sud Oise propose de mettre à disposition gracieusement un guide de son équipe, qui se chargera de présenter la partie "maison de la faïence" de la visite.

Il vous est proposé de valider ces nouveaux tarifs pour les groupes, ainsi que d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention avec l'office de tourisme Creil Sud Oise, définissant les modalités de réservation et d'accueil des groupes.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 29 mai 2018,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de valider les tarifs groupes du musée Gallé-Juillet.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention avec l'Office de Tourisme Creil Sud Oise, définissant les modalités de réservation et d'accueil des groupes, ainsi que tous les documents y afférents.

Article 3 : d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville, sur le compte n°322/7062/CC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 26 JUIN 2018

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ..02/07/18

et publication ou notification le ...02/07/18

affiché le26/06/18.....

CREIL, le02/07/2018.....



Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services



Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le 26/06/2018 **SLO**
ID : 060-216001743-20180625-DLRG180625032-DE